

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
du MERCREDI 26 AVRIL 2023 à 20 heures.**

Date de convocation : 20 avril 2023

Date d'affichage : 20 avril 2023

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe,  
GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine,  
BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absent excusé : ACHARD Ludovic

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à SEVE Bénédicte

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Le Maire ouvre la séance et indique deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat entre l'ESAT de Treffort (Adapei de l'Ain) et la Mairie de Bénny,
- Programme voirie 2023.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2023**

Le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2023 est approuvé sans remarque.

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'ESAT DE TREFFORT ET LA MAIRIE DE BENY  
(délibération n° 19-2023)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat entre l'ESAT de Treffort et la mairie pour le remplacement du mi-temps thérapeutique du 24 avril au 02 juin 2023 pour une durée hebdomadaire de 1h30min. Le tarif horaire des interventions est fixé à 17 euros HT.

Le contexte général du projet consiste en une démarche de développement des mécanismes d'inclusion. Les chefs de services des ESAT de Marboz Les Teppes et de Treffort (médico-social et industriel) ont sollicité les entreprises du milieu ordinaire afin de promouvoir les compétences des ouvriers d'ESAT. Cette démarche consiste à décrocher des travailleurs en situation de handicap, dont le projet de vie et les aptitudes permettent d'aller effectuer des prestations dans des entreprises partenaires dites du « milieu ordinaire ».

Ces missions doivent être personnalisables et personnalisées afin de répondre aux besoins et attentes des usagers et des entreprises partenaires.

Dès que la période écoulée sera effectuée, une évaluation sera réalisée.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à celle-ci.

**CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE  
(délibération n° 20-2023)**

Didier CHARVET, Maire adjoint, présente et donne lecture à l'assemblée :

- du rapport d'activité 2022 : incluant le détail des effectifs, la participation des familles, la charge annuelle par enfant, les tarifs, le prix de revient de l'heure, la composition de l'équipe d'encadrement, le bilan financier 2022, etc.
- du projet éducatif 2023 : le contexte socio démographique, les besoins et attentes des familles, l'explication du choix d'un centre de loisirs périscolaire et du mode de tarification (facturation à la demi-heure et selon le quotient familial).

- Règlement de fonctionnement : Il contient la présentation de la structure et du personnel, les règles de fonctionnement (inscription, horaires, participation financière, etc.). Il est précisé que les annexes vont être probablement supprimés pour la rentrée scolaire prochaine car les familles devront compléter les informations sur BL Enfance.
- Projet pédagogique : il ne sera pas revu pour le moment, mais une nouvelle version sera rédigée en même temps que le renouvellement du PEDT.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**VALIDE et AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer le rapport d'activité 2022, le règlement de fonctionnement 2023 et le projet éducatif du centre de loisirs.

## **CONTRAT GAZ**

Monsieur le Maire rappelle le compte rendu du 22 mars où il avait indiqué qu'une revalorisation des tarifs du gaz étaient en cours.

Le prix facturé à ce jour s'élève à 1645 € la tonne (hors TICPE) pour une consommation prévisionnelle annuelle de 17 tonnes. Une première proposition à 1150 € HT/tonne avait été approchée. Une autre consultation a été menée avec un autre fournisseur, mais il imposait le remplacement des 4 cuves de gaz actuelles entraînant des frais et travaux supplémentaires. Après une nouvelle négociation avec le fournisseur actuel, le conseil décide de rester chez le même fournisseur ANTARGAZ pour une durée de 5 ans et pour un montant négocié de 850 € HT/tonne (hors TICPE). Ce prix est garanti pour 2 ans, à l'issue de ces deux ans, il faudra solliciter une nouvelle période de 24 mois en prix fixe.

## **DEVIS**

**Fourniture de produits de lutte contre les hyménoptères** : Le devis GALLIN a été complété par les pompiers et accepté pour un montant TTC de 701,12 € comprenant deux combinaisons et un bidon de 25l.

**Housses + tapis pour le véhicule Ford** : Acceptation du devis de RP MECA pour un montant de 174.02 € TTC comprenant 2 housses de sièges universel 1<sup>er</sup> prix et tapis avant en caoutchouc pour le véhicule Ford.

**Agorespace : panneaux basket** : Acceptation du devis pour un montant TTC de 1206 € de Agorespace comprenant la fourniture de 2 panneaux de basket avec visserie, de 100 bouchons verts et le transport.

## **TRAVAUX DE RENOVATION DU PREAU ET DU PORTAIL DES JACQUETS DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR OU AUTRES ORGANISMES (délibération n° 21-2023)**

Maurice MARECHAL, Maire adjoint présente à l'assemblée :

- les devis HT reçus à ce jour pour :
  - ✓ Portail des Jacquets pour un montant de 13 491.35 €,
  - ✓ Préau du toit de l'école : 17 144.45 €,
  - ✓ Le traitement des tuiles + bardage : 2 646.84 €,
  - ✓ La création d'un toit pour la fresque
- indique que d'autres devis vont être sollicités en attendant la réponse des montants de subventions qui pourraient être alloués, et que la commission bâtiment examinera plus en profondeur ce dossier,
- précise que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023 et seront réalisées en fonds propres,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint et délibéré,  
le Conseil Municipal :*

**SOLLICITE** une subvention auprès:

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- du Département,
- de la Région,

sur la base des devis présentés pour ce projet pour un montant de 35 658.69 € HT,

**INDIQUE** que le montant prévisionnel de l'opération est inscrit au budget primitif 2023 (en fonds propres) pour un montant 35 658.69 € HT – 42 790.43 € TTC,

**SOLLICITE** l'accord de commencement des travaux.

**EQUIPEMENTS TELEPHONIQUE ET INTERNET  
DE L'ECOLE, MAIRIE, CENTRE DE LOISIRS, CANTINE SCOLAIRE**

Maurice MARECHAL, adjoint des bâtiments indique qu'il souhaite regrouper les 2 abonnements internet ADSL (mairie et école) en un seul abonnement en fibre optique. Pour des raisons de sécurité, il est prévu de ne garder que celui de la mairie en créant un seul réseau physique découpé en 2 sous-réseaux virtuels propres à la mairie et à l'école. Les chiffrages correspondants sont en cours.

Lors de la dernière réunion conseil, il avait été suggéré d'acquérir des téléphones mobiles pour la cantine (salle Garavand), le centre de loisirs et l'école afin de réduire le coût des abonnements. Il rappelle que le forfait d'une ligne téléphonique s'élève à 45.90 € TTC/mois.

Outre la téléphonie, cette solution par téléphone mobile pourrait permettre aux personnes (familles) d'envoyer des SMS (absence cantine, école ou centre de loisirs par exemple).

Après consultation de plusieurs fournisseurs, la Poste mobile propose un abonnement de 14.39 € TTC (11.99€ HT) par mois et par ligne, doublé d'une promotion de 50 % pendant les 6 premiers mois.

L'achat des trois téléphones avec carte SIM s'élève 3.60 € TTC (3€ HT), la livraison à 5.00 € TTC (4.17€ HT).

Le paiement de la première facture s'élèvera à 25.16 € HT soit 30.19 € TTC correspondant :

- ✓ Les trois cartes SIM : 1 x 3.00€ HT
- ✓ La livraison : 1 x 4.17€ HT
- ✓ Abonnement de mois : 1<sup>er</sup> mois des 3 lignes : 17.99 € HT (11.99 – 6)

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète en date du 15 mars 2023 : suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral. Les membres de la commission de contrôle, nommés pour une durée de trois ans, seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. La composition des commissions diffère selon le nombre d'habitants soit pour Bény (commune de moins de 1000 habitants) : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire. Chaque membre de la commission de contrôle peut avoir un suppléant. Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre du tableau, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. Ainsi, le conseil n'a pas à délibérer. Toutefois, le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour recueillir les noms des volontaires. Après discussion, et accord des personnes sollicitées :

Conseiller municipal : Valentin PROST se porte candidat pour être titulaire et POUPON Jean-François suppléant de la commission communale

Le délégué de l'administration, est désigné par le préfet. Le maire est sollicité du fait de sa connaissance plus fine du tissu local. Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune ne peuvent pas être désignés. Il propose de nommer Martine BOUVARD en titulaire Yvette CEZETTE en suppléante.

Le délégué du TGI, est désigné par ordonnance de président du TGI. Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci ne peuvent pas être désignés. Il convient d'adresser un courrier au tribunal de grande instance proposant 2 personnes soit Régis BUARD Bernard RODET en suppléant.

## **AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU STADE**

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, présente le projet et les estimations de couts. Il est prévu 45 à 50 places de parking, de la végétalisation, un caniveau latéral pour diriger l'écoulement de l'eau pluviale et un passage en mode doux en remplacement des filets de protection existants devenus inutiles.

Un accord de principe des grandes lignes du projet est donné par l'ensemble du conseil. Lors de sa prochaine séance, une délibération sera présentée pour accepter le projet, les demandes de subvention et tout autre questionnement.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Visite Organom : Suite à la dernière réunion, le conseil municipal se rendra le samedi 21 octobre à 9h30 sur le cite de la Tienne à VIRIAT pour visiter l'usine OVADE (traitement des déchets) de la Tienne à Viriat.

Exposition « Détrompe-l'œil » du peintre PAZANIS : Les cartons d'invitations ont été distribués, le Maire informe de l'organisation des trois jours et du cocktail-vernissage le samedi 6 mai à 17h.

Cérémonie du 8 mai : Le programme de la cérémonie de commémoration est transmis et le vin d'honneur sera servi dans la salle Garavand au sein de l'exposition du Peintre Pazanis.

Bilan annuel des dispositifs d'aides financières en faveur des logements privés : OPAH et Mon cap énergie :

Une présentation est faite par commune et par conférence territoriale de Grand Bourg Agglomération pour l'année 2023. Pour l'accompagnement des propriétaires : 15 personnes ont été concernées dont 1 pour l'accompagnement avec visite du logement, une subvention en fonds ENR et 0 en subvention isolation. Pour l'OPAH : 3 contacts dont 2 dossiers déposés soit au total 3 dossiers financés sur le territoire de la commune.

Plan Communal de Sauvegarde : La première réunion s'est tenue le lundi 24 avril, une deuxième est prévue le 4 mai.

Fleurissement - plantation : La plantation annuelle des fleurs est programmée pour le samedi 13 mai. Le motoculteur sera passé en fin de semaine 18 ou début de semaine 19 par les employés communaux. L'arrosage automatique sera installé (dont un nouveau au massif de la vierge).

Banquet des classes : Une réunion est prévue le 2 mai à 20h en salle Tilleul pour la préparation du banquet.

Prix de l'eau : Suite à la réunion du syndicat de distribution d'eau potable Bresse Suran Revermont du 30/03/2023, l'estimation pour une consommation de 120 m3 s'élève à 290.41€TTC soit une augmentation de 11.65€/an. Le prix du m3 d'eau passe à 2.42€ TTC soit une augmentation de 0.12€/m3.

Absence de notre secrétaire : En raison d'un évènement familial, la secrétaire de mairie est absente les 26, 28 avril et mercredi 03 mai.

Vergers participatif : Valentin PROST, conseiller municipal, propose à l'assemblée une réunion le jeudi 27 avril à 9h30 avec l'association « Croqueurs de pommes ». Le but de cette association est la recherche et la sauvegarde du patrimoine fruitier régional, la promotion des variétés fruitières régionales et locales, l'information et l'éducation du public. Différents emplacements ont été évoqués. Un soutien financier sous forme de fourniture d'arbres peut être envisagé avec GBA.

**Fête du village inter-associative** : Une réunion s'est tenue le samedi 22/04/2023 avec la présence d'une vingtaine de personnes, des idées principales ont été retenues soit :

- date du samedi 1er juin 2024,
- en vrac, toutes les pistes amenées : concours de pétanque inter-habitants, jeux (adultes et enfants sous forme d'olympiades), faire une photo depuis un drone en mettant un maximum de personnes sur le stade (peut-être former le mot "Bény" avec les gens), et réaliser un ou des "défis" sur la journée, pantaglisserie, courses de sacs...
- utilisation de la licence 4 sur cette journée,
- journée musicale et/ou chantée (Si Bény Chantait à l'apéritif du soir, petit concert en soirée), endroit pour danser,
- concours de goûters amenés et réalisés par les enfants avec leurs parents,
- barbecue géant midi et soir partagé, ce sont les gens qui amènent ce qu'ils souhaitent "faire griller" .

**Médiathèque** : Deux personnes de la bibliothèque départementale publique (BDP) ont présenté un logiciel gratuit au 1<sup>er</sup> adjoint et à la responsable de la médiathèque et proposé des idées d'aménagement des locaux. Pour rappeler, le contrat de maintenance avec Micro Bib est valable jusqu'au 31 octobre 2024.

**Carte bancaire** : le conseil charge le maire de se renseigner sur les modalités de règlement par carte bancaire pour la commune.

**Programme voirie** : Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, présente ci-dessous le programme 2023. Il faut rajouter 1 à 2 % environ de prévision de révision de prix. Les secteurs concernés cette année sont les routes des Blanc, de la Verne, d'Aussiat et du Maniller.

L'enveloppe de cette année est composée de travaux = 69 899€ + fourniture 3 269€ + 2 mises à disposition de personnel 2 x 3 179€ pour un total de **79 526 €** et un reliquat sur les lignes travaux et fournitures 2022 à ajouter = 11 055€ + 2 889€ = 13 944 €.

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
<b>Divers travaux Enrobé projeté</b>					
213	Réparations ponctuelles à l'enrobé projeté	T	3,00	2 200,00	6 600,00
				<b>SOUS TOTAL:</b>	<b>6 600,00</b>
				Montant H.T.	6 600,00
				TVA 20 %	1 320,00
				<b>Montant T.T.C</b>	<b>7 920,00</b>

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
<b>VC n° 202 - Route d'Aussiat : Terrassement sous chaussée + Bicouche à l'émulsion</b>					
102	Signalisation du chantier				
102,1	Pour une signalisation simple	u	2	40,00	80,00
104	Installation de chantier				
104,1	Pour un chantier inf. à 10 000 € H.T	F	1,0	420,00	420,00
301	Découpage de revêtement				
301,2	Revetement en enrobé d'épaisseur inf. à 0,10 m	ml	7,0	5,50	38,50
302	Démolition de chaussée				
302,1	Epaisseur inf. à 0,10 m	m²	115,5	4,00	462,00
401	Terrassement				
401,4	Terrassement sous chaussée	m3	58,00	23,00	1 334,00
402	Nappe géotextile	m²	150,00	1,80	270,00
403	Fourniture, livraison de matériaux				
403,2	Grave naturelle 0/100	T	120,00	10,50	1 260,00
403,5	Grave concassé 0/31,5	T	25,00	14,50	362,50
404	Mise en œuvre grave non traitée				
404,1	Mise en œuvre pour couche de fondation sous chaussée	m²	115,50	10,50	1 212,75
404,3	Mise en œuvre en couche de réglage sous chaussée	m²	115,50	8,05	929,78
506	Enduits superficiels				
506,3	Bicouche porphyrique sur chaussée	m²	115,50	5,50	635,25
				<b>SOUS TOTAL:</b>	<b>7 004,78</b>
				Montant H.T.	7 004,78
				TVA 20 %	1 400,96
				<b>Montant T.T.C.</b>	<b>8 405,73</b>



N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
<b>VC n° 1 - Route des Blancs : Rechargement en BBSG 0/10 mm (120 kg/m²)</b>					
102	Signalisation du chantier				
102,1	Pour une signalisation simple	u	2	40,00	80,00
104	Installation de chantier				
104,3	Pour un chantier supérieur à 30 000 € H.T	F	1,0	420,00	420,00
205	Mise à niveau des accotements	m²	500,00	2,50	1 250,00
305,0	Ancrage et engravure pour raccordement	ml	14,50	15,00	217,50
502	Produit Bitumineux				
502,3	BBSG 0/10, silico calcaire, classe 3	T	300,00	122,00	36 600,00
716	Mise à la cote d'ouvrages divers				
716,1	Regard de visite, tampon ou grille inférieur ou égal à 500 mm	u	2,00	130,00	260,00
				<b>SOUS TOTAL:</b>	<b>38 827,50</b>
				Montant H.T.	38 827,50
				TVA 20 %	7 765,50
				Montant T.T.C.	46 593,00

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
<b>VC n° 201 - Route de la Verne : Terrassement sous chaussée + Bicouche à l'émulsion</b>					
102	Signalisation du chantier				
102,1	Pour une signalisation simple	u	2	40,00	80,00
104	Installation de chantier				
104,1	Pour un chantier inf. à 10 000 € H.T	F	1,0	420,00	420,00
301	Découpage de revêtement				
301,2	Revêtement en enrobé d'épaisseur inf. à 0,10 m	ml	6,0	5,50	33,00
302	Démolition de chaussée				
302,1	Epaisseur inf. à 0,10 m	m²	132,0	4,00	528,00
205	Mise à niveau des accotements	m²	44,00	2,50	110,00
401	Terrassement				
401,3	Terrassement sous accotement	m3	13,50	25,00	337,50
401,4	Terrassement sous chaussée	m3	66,00	23,00	1 518,00
402	Nappe géotextile	m²	179,00	1,80	322,20
403	Fourniture, livraison de matériaux				
403,2	Grave naturelle 0/100	T	160,00	10,50	1 680,00
403,5	Grave concassé 0/31,5	T	30,00	14,50	435,00
404	Mise en œuvre grave non traitée				
404,1	Mise en œuvre pour couche de fondation sous chaussée	m²	132,00	10,50	1 386,00
404,2	Mise en œuvre pour couche de fondation en accotement	m²	22,00	14,00	308,00
404,3	Mise en œuvre en couche de réglage sous chaussée	m²	132,00	8,05	1 062,60
506	Enduits superficiels				
506,3	Bicouche porphyrique sur chaussée	m²	132,00	5,50	726,00
				<b>SOUS TOTAL:</b>	<b>8 946,30</b>
				Montant H.T.	8 946,30
				TVA 20 %	1 789,26
				Montant T.T.C.	10 735,56

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
<b>VC n° 22 - Route du Maniller : Bicouche à l'émulsion</b>					
102	Signalisation du chantier				
102,1	Pour une signalisation simple	u	0,5	40,00	20,00
104	Installation de chantier				
104,1	Pour un chantier inf. à 10 000 € H.T	F	0,5	420,00	210,00
506	Enduits superficiels				
506,3	Bicouche porphyrique sur chaussée	m²	577,50	5,50	3 176,25
				<b>SOUS TOTAL:</b>	<b>3 406,25</b>
				Montant H.T.	3 406,25
				TVA 20 %	681,25
				Montant T.T.C.	4 087,50

<b>TOTAL TTC</b>	<b>77 741,79</b>
------------------	------------------

## **Manifestations à venir sur la commune :**

- **Samedi 29 avril** : Randonnée Bresse-Revermont (cyclotourisme) organisée par le cyclo Marbozien avec une traversée de la commune.
- **Exposition PAZANIS** : le 6, 7 et 8 mai 2023 salle GARAVAND
- **Vendredi 12 mai** : Soirée organisée par Café asso By 3B
- **Dimanche 14 mai** : Printemps des arts à Beaupont et Domsure en lien avec la fête du vélo pour les familles.
- **Jeudi 18 mai** : Rallye cyclo de l'ascension organisé par le Cyclo Club d'Attignat avec 5 circuits proposés avec une traversée de la commune.
- **Vendredi 19 mai** : Don du sang à Béný en salle Garavand
- **Dimanche 11 juin** : Rallye pédestre le matin, suivi du repas grillades à midi organisé par le sou des écoles.

**Levée de la séance à 23 h 15.**

Liste des délibérations prises : n° 19 à 21.

Le secrétaire de séance  
Maurice MARECHAL

Le Maire,  
Patrick BAVOUX